



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
15 avril 2019
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-sixième session

Genève, 24-28 juin 2019

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Contribution de la CNUCED à l'application du Programme d'action
en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2011-2020**

Activités menées dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Le présent rapport a été établi en application des paragraphes 153 et 156 du Programme d'actions en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) (A/CONF.219/7). Il décrit les activités menées par la CNUCED entre le deuxième trimestre de 2018 et le premier trimestre de 2019, dans chacun de ses grands domaines d'action, présente les enseignements qui en ont été tirés et formule des recommandations sur la voie à suivre.



I. Introduction

1. Depuis son adoption en mai 2011 par la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA), le Programme d'actions en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 a mis l'accent sur les nombreux obstacles au développement socioéconomique de ces pays.

2. Lors de l'examen à mi-parcours du Programme à Antalya (Turquie) en mai 2016, les chefs d'État et de gouvernement et les hauts représentants ont adopté une déclaration politique par laquelle ils s'engageaient à nouveau à atteindre les objectifs du Programme et lançaient un appel à sa mise en œuvre accélérée. En dépit de ces efforts concertés, les résultats obtenus par les PMA considérés comme un groupe en vue de la réalisation des buts et objectifs du Programme restent décevants, et il est peu probable que l'on assiste à une accélération sensible au cours des deux dernières années du Programme.

3. À la suite de l'examen triennal de la catégorie des PMA mené en 2018 et des décisions adoptées par le Conseil économique et social en juin 2018, la situation générale en ce qui concerne le reclassement de ces pays est la suivante¹ :

a) Cinq cas de reclassement : Angola, Bhoutan, îles Salomon, Sao Tomé-et-Principe et Vanuatu), dont deux pour lesquels la date de reclassement est connue à savoir le Vanuatu (décembre 2020) et l'Angola (février 2021) ;

b) Deux cas possibles de reclassement, sous réserve d'une décision par les États Membres : Kiribati et Tuvalu ;

c) Deux cas pour lesquels le Comité des politiques de développement a reporté l'examen de la question : Népal et Timor-Leste ;

d) Trois cas de préadmissibilité au reclassement et de pleine admissibilité probable en 2021 : Bangladesh, Myanmar et République démocratique populaire lao.

4. La CNUCED est chargée d'aider les pays en développement, y compris les PMA, à s'intégrer à l'économie mondiale et à en tirer parti pour une croissance et un développement inclusifs et durables. Étant donné que nombre de problèmes auxquels les pays en développement sont confrontés sont étroitement liés, elle contribue à leur solution au moyen d'une approche intégrée des questions liées au commerce, à la finance, à l'investissement, à la technologie et au développement durable à l'appui de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment le Programme d'action d'Istanbul, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba adopté par la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Dans ce contexte, le présent rapport décrit de manière générale les activités menées par la CNUCED à l'appui du Programme entre avril 2018 et mars 2019.

II. Recherche et analyse

5. La CNUCED a continué d'aider les PMA à aborder leurs problèmes de développement spécifiques au moyen de travaux de recherches qui ont contribué à définir les politiques et les stratégies mises en œuvre pour faire face aux nouvelles questions et aux questions clés liées au développement économique, social et durable de ces pays. Les études, qui font l'objet d'un examen par les pairs aussi bien en interne qu'en externe, débouchent sur la formulation de recommandations à l'intention des décideurs et mettent l'accent sur les défis auxquels sont confrontés les PMA, les opportunités existantes et les enseignements à tirer pour l'avenir.

¹ CNUCED, 2018, *Rapport sur les pays les moins avancés 2018 : L'entrepreneuriat au service de la transformation structurelle : Changer de cap* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.18.II.D.6, New York et Genève).

6. D'après le *Rapport sur les pays les moins avancés 2018*, pour que les PMA puissent progresser en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, ils doivent transformer la structure de leur économie. Cela suppose l'existence d'un entrepreneuriat dynamique qui introduit des innovations dans des domaines tels que la production, la consommation, les transports et l'administration. C'est ce que le Rapport appelle un « entrepreneuriat porteur de transformation », principalement caractérisé par la présence d'entreprises à fort impact et à forte croissance. Ce type d'entrepreneuriat a généralement besoin d'un d'appui proactif et sous diverses formes axé sur les différentes phases de la vie d'une entreprise. En outre, les politiques en faveur de l'entrepreneuriat doivent être cohérentes avec les politiques industrielles et commerciales et encourager l'entrepreneuriat des institutions publiques.

7. La CNUCED suit activement les principales évolutions en ce qui concerne les progrès accomplis par les PMA en vue de la réalisation des objectifs de développement durable au niveau international, y compris les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Au printemps 2019, elle a publié le dernier numéro de la série *Selected Sustainable Development Trends in the Least Developed Countries*, qui met l'accent sur le fait que le développement des capacités productives des PMA reste peu rapide et sur les obstacles en matière de mobilisation de ressources qui limitent leur capacité à encourager les investissements dont ils ont besoin pour assurer leur transformation structurelle et, en fin de compte, atteindre les objectifs de développement durable. De plus, l'affaiblissement actuel de l'économie mondiale, conjugué à la persistance de tensions géopolitiques, devrait encore pénaliser les efforts déployés par les PMA pour atteindre leurs objectifs de développement.

8. Le *Rapport 2018 sur le développement économique en Afrique : Les migrations au service de la transformation structurelle* montre qu'en Afrique les migrations profitent aussi bien aux pays d'origine qu'aux pays de destination. En particulier, elles peuvent jouer un rôle clef dans la transformation structurelle des économies du continent et la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, la migration intra-africaine est un facteur clef de l'approfondissement de l'intégration régionale et continentale. Le Rapport examine comment les migrants contribuent à la transformation structurelle et relève les possibilités d'absorption de l'accroissement de la main-d'œuvre dans différents secteurs sur l'ensemble du continent.

9. Le *Rapport 2018 sur l'investissement dans le monde : L'investissement et les nouvelles politiques industrielles* offre une analyse complète des tendances en matière d'investissements étrangers directs (IED) dans les PMA. Dans un contexte général de forte chute des investissements transfrontières dans les pays développés et en transition et de croissance quasi nulle dans les pays en développement, le Rapport pointe les sujets de préoccupations pour les décideurs partout dans le monde, notamment dans les PMA, où l'investissement international est indispensable à un développement industriel durable et à la transformation structurelle. Il décrit le lien entre différents modèles de politique industrielle – en s'appuyant sur les politiques adoptées par plus d'une centaine de pays au cours des dix dernières années – et le rôle des politiques d'investissement dans chacun de ces modèles.

10. La publication de la CNUCED intitulée *Statistical Tables on the Least Developed Countries : 2018* fournit des statistiques et des indicateurs utiles pour l'analyse du développement des PMA. Les tableaux donnent aux décideurs, aux chercheurs, aux universitaires, aux administrations publiques, aux organisations internationales, aux journalistes, aux chefs d'entreprises et aux organisations non gouvernementales accès à des ensembles de données comparables sur la croissance économique, les indicateurs macroéconomiques, les flux internationaux (commerce, mouvements de capitaux, flux financiers), l'emploi et l'éducation. Ils sont accessibles en ligne sous forme de documents et de tableaux.

11. En 2008 la CNUCED a publié un rapport intitulé *La réalisation des objectifs de développement durable dans les pays les moins avancés : Recueil de politiques envisageables* qui offre aux décideurs des PMA et à leurs partenaires de développement un outil pratique, d'utilisation aisée et clair. Le rapport présente différents types d'instruments pouvant être utilisés dans divers domaines pour accélérer le développement, renforcer la

croissance et contribuer à l'élimination de la pauvreté et à la transformation structurelle de l'économie, qui sont autant de facteurs nécessaires pour avancer sur la voie de la réalisation des objectifs du Programme 2030. Il examine le cadre général des politiques de développement dans les PMA, les politiques macroéconomiques favorables au développement ainsi que les mesures destinées à soutenir le développement et/ou à renforcer les capacités de production et à tirer parti des possibilités offertes par le commerce et la finance. Il offre également des suggestions quant à la façon de renforcer les mesures de soutien de la communauté internationale en faveur des PMA dans le cadre général du système économique mondial.

12. La CNUCED a étudié la question des mesures non tarifaires en Afrique. Les résultats de ces études ont été incorporés dans trois publications. La première, réalisée conjointement avec la Banque africaine de développement et intitulée *Intégration régionale et mesures tarifaires au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)*, décrit de manière générale les mesures non tarifaires et en évalue l'impact sur l'intégration régionale dans le cadre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest². La deuxième, intitulée *Key Statistics and Trends in Economic Integration: ACP [African, Caribbean and Pacific] Region*, a été publiée en mai 2018. Elle décrit la structure du groupe de pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) en matière commerciale et de politique commerciale et examine les problèmes posés et les possibilités offertes par un approfondissement de l'intégration économique. Le groupe ACP compte 38 PMA. La troisième étude, intitulée *The African Continental Free Trade Area: The day after the Kigali Summit*, est consacrée aux attentes suscitées par la création d'une Zone de libre-échange continentale africaine et décrit les questions auxquelles il importe de répondre rapidement pour que ces attentes se concrétisent. Tous les PMA d'Afrique ont participé aux négociations concernant la création de cette zone de libre-échange.

III. Réalisation d'un consensus

13. La CNUCED a organisé à Genève le Forum 2018 sur l'investissement dans le monde auquel ont participé les chefs d'État et de gouvernement de quatre PMA – Bangladesh, Cambodge, Lesotho et République centrafricaine – ainsi qu'un nombre important de ministres. Elle a organisé, conjointement avec le Bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, un dialogue entre ministres et chefs d'entreprise afin d'identifier des moyens concrets de renforcer la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et du Programme d'action de Vienne pour les pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. La table ronde ministérielle consacrée à l'investissement a permis d'établir des contacts entre des investisseurs potentiels et des ministres des pays cibles. Par ailleurs, le Village de l'investissement a offert aux pays la possibilité de présenter les opportunités d'investissement et d'établir des contacts avec les investisseurs potentiels. Les PMA ci-après étaient présents au Village : Afghanistan, Burkina Faso, Burundi, Djibouti, Guinée, Madagascar, Malawi, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sierra Leone, Soudan et Zambie.

14. La CNUCED assure le secrétariat de la Commission des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, un organisme à l'échelle du système qui a pour objectif de parvenir à un consensus sur les aspects scientifiques et technologiques de la création de capacités productives pour la transformation structurelle. Au cours de ses délibérations, une attention particulière est accordée aux besoins des PMA dans la mesure où ces derniers doivent faire face à des obstacles particuliers. Les PMA ci-après sont membres de la Commission : Burkina Faso, Éthiopie, Libéria, Népal et République démocratique du Congo.

15. En décembre 2018, la CNUCED, la Communauté d'Afrique de l'Est et Trade Mark East Africa ont organisé à Nairobi une réunion ministérielle sur la facilitation du commerce

² La CEDEAO compte 11 PMA parmi ses membres.

à l'intention des cinq membres de la Communauté, dont quatre – Burundi, Ouganda, République–Unie de Tanzanie et Rwanda – sont des PMA. Les participants ont adopté une déclaration ministérielle par laquelle ils appuient la mise en œuvre de réformes de facilitation du commerce aux niveaux national et régional, s'engagent à mettre en œuvre de telles réformes, et soulignent le rôle important joué par les comités nationaux de facilitation du commerce. Ils se sont félicités de l'adoption par la Communauté d'un indice de facilitation du commerce fondé sur la mise en place de portails nationaux de facilitation avec l'aide de la CNUCED.

16. La CNUCED dispose d'une grande quantité d'informations pour suivre les progrès réalisés s'agissant de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. En particulier, le portail UNCTADstat permet d'accéder à une grande diversité de statistiques harmonisées pour l'ensemble des PMA. Les indicateurs portent sur le commerce international de biens et de services, les IED, les prix des produits de base, l'économie de la création, le transport maritime, la population, l'économie de l'information, les balances des paiements, les financements extérieurs et l'environnement macroéconomique. Les données peuvent être téléchargées selon le format souhaité par l'utilisateur pour la réalisation d'analyses quantitatives. Le *Handbook of Statistics 2018* (Manuel de statistiques 2018) représente un autre produit très important du travail statistique de la CNUCED utile pour les PMA.

17. La CNUCED offre également des statistiques récapitulatives sous diverses formes, notamment d'infographies publiées sur le Web et dans les médias sociaux, avec la plupart des mises à jour des données d'UNCTADstat, et des profils de pays qui présentent les informations d'UNCTADstat sous forme de chiffres clefs et de graphiques (<http://unctadstat.unctad.org/CountryProfile/en-GB/index.html> ; consulté le 2 avril 2019). Le *Commodity Price Bulletin*, publié tous les mois, et le *Trade-in-Services Quarterly Bulletin* contiennent également des informations actualisées utiles pour les PMA (<https://unctad.org/en/Pages/Publications/Commodity-Price-Bulletin.aspx> ; <https://unctad.org/en/Pages/Publications/Statistics-on-Trade-in-Services.aspx> ; consultés le 2 avril 2019).

IV. Coopération technique

A. Capacités de production

18. Le Programme d'action d'Istanbul place les capacités de production au premier rang des domaines d'action. Celles-ci sont considérées comme essentielles pour la diversification de l'économie et le développement durable des PMA, et leur développement est indispensable pour que ces pays puissent atteindre leurs objectifs de développement, y compris les objectifs du Programme d'action et les objectifs de développement durable. La priorité accordée à cette question est cohérente avec les recommandations formulées par la CNUCED dans le *Rapport 2006 sur les pays les moins avancés : Développer les capacités productives*, qui est à l'origine de la conception d'un développement durable fondé sur les capacités productives des PMA.

19. La diversification économique des PMA ne progresse que lentement, et la concentration des exportations reste préoccupante pour la plupart de ces pays, comme le montre la publication de la CNUCED intitulée *Selected Sustainable Development Trends in the Least Developed Countries: 2019*. Par conséquent, de nouveaux efforts sont nécessaires pour accroître les capacités productives de tous les secteurs, y compris grâce à l'assistance technique de la CNUCED.

Une croissance économique durable

20. La CNUCED a mené plusieurs activités qui contribuent à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans le cadre d'un projet consacré aux politiques de développement pour une croissance économique durable en Afrique australe. En collaboration avec les gouvernements et avec des organisations partenaires, elle a organisé des ateliers à Maputo (mai 2018) et Lusaka (octobre 2018) pour renforcer les capacités en matière de politique industrielle et faciliter le dialogue entre secteur public, secteur privé et

société civile. Les participants ont pris connaissance des principales politiques qui pourraient accélérer la transformation progressive de la structure de leurs économies nationales. À l'issue de chacun de ces ateliers, les décideurs de haut niveau de l'ensemble des pays en développement cibles, y compris les PMA, ont adopté un document par lequel ils approuvent officiellement les options proposées.

Indices de comparaison des capacités productives

21. Le projet de la CNUCED sur les indices de comparaison des capacités productives pour l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles dans les pays en développement sans littoral aide à définir le cadre conceptuel, méthodologique et statistique pour l'identification, le choix et la validation des indicateurs utilisés pour le calcul de l'indice. Ces travaux bénéficient directement, entre autres, à 16 PMA et deux PMA – la République démocratique populaire Lao et le Rwanda – figurent parmi les pays pilotes du projet. Les études de cas pour ces deux pays ont pris fin en 2018 et ont été suivies de l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités destinés à des experts au Rwanda en juillet 2018 et en République démocratique populaire Lao en août 2018.

22. En Afrique, un atelier régional sur les capacités productives, la diversification des exportations et la transformation structurelle a été organisé au Botswana en novembre 2018. Parmi les participants figuraient des experts du Burkina Faso, du Burundi, de l'Éthiopie, du Rwanda et de la Zambie. En Asie, la CNUCED a présenté ses travaux sur les indices des capacités productives à l'occasion d'une réunion régionale d'experts consacrée aux progrès de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, tenue à Almaty en septembre 2018. Les PMA suivants ont participé à la réunion : Afghanistan, Bhoutan, Népal et République démocratique populaire Lao. Par ailleurs, le secrétariat a organisé une réunion d'information sur les indices et leur pertinence à l'occasion de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne dans le cadre d'une réunion de réflexion des ambassadeurs auprès de l'Organisation des Nations Unies de pays en développement sans littoral tenue à New York en décembre 2018. Plusieurs PMA étaient présents à cette occasion.

Tirer parti du potentiel du secteur de la pêche

23. La CNUCED aide certains pays d'Asie et Afrique à renforcer les capacités des parties prenantes du secteur privé et du secteur public à accroître et à diversifier les exportations de produits de la pêche, notamment par l'adoption de normes sanitaires et phytosanitaires plus strictes. Ce projet profite directement aux organismes de pêche, aux entreprises de transformation, aux exportateurs et aux femmes et aux hommes qui travaillent dans le secteur. Les pays concernés sont le Cambodge, les Comores, le Mozambique, le Myanmar et l'Ouganda.

24. En 2018, la CNUCED a conclu des partenariats stratégiques et des mémorandums d'accord avec l'Université de Nha Trang, au Viet Nam, et avec le Ministère de l'économie océanique, des ressources marines et des pêches de Maurice. Ces deux pays accueillent des centres régionaux d'excellence en raison des succès obtenus en matière de développement du secteur de la pêche et de l'expertise et des technologies dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture dont ils disposent et dont ils peuvent faire profiter les PMA de leur région respective.

25. La CNUCED a conçu un cours de formation sur les pêches en partenariat avec l'Organisation internationale de normalisation, le Marine Stewardship Council, l'Institut Royal tropical néerlandais et des enseignants de l'Université de Nha Trang. En 2018, elle a organisé au Centre régional d'excellence d'Asie un cours de formation sur les moyens de tirer parti du potentiel du secteur de la pêche pour le développement économique des PMA. Le cours a réuni 55 experts de 14 pays, dont 11 PMA³, portant le nombre total de décideurs formés par le projet à plus de 500. Un deuxième cours sera organisé au Centre régional d'excellence d'Afrique, à Maurice, début 2019. La CNUCED cherche à conclure des

³ Bhoutan, Burundi, Éthiopie, Cambodge, Comores, Gambie, Madagascar, Mozambique, Samoa (récemment reclassé), Togo et Ouganda.

partenariats afin que les deux centres puissent par la suite organiser le cours de façon autonome et par conséquent assurer la pérennité des activités de formation.

26. Pour donner suite aux activités du Fonds commun pour les produits de base la CNUCED a organisé à Londres en novembre 2018, en coopération avec le Fonds et l'Organisation maritime internationale, une réunion de réflexion sur le financement à impact dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture des économies structurellement faibles et vulnérables. La réunion a rassemblé des représentants d'organismes de financement du développement, d'organismes d'investissement à impact et d'organisations de certification environnementale. Elle a mis l'accent sur les possibilités d'investissement et a suscité un large intérêt en faveur d'activités destinées à appuyer les investissements à impact dans le secteur.

B. Commerce et facilitation du commerce

27. La CNUCED aide les PMA à identifier leurs besoins et leurs priorités en matière de commerce et de facilitation du commerce ainsi qu'à planifier la mise en œuvre de mesures précises en conséquence.

Organisation mondiale du commerce

28. En ce qui concerne l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingents et les règles d'origine, la CNUCED continue d'aider les PMA à négocier dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En préalable à ces négociations, une série d'ateliers ont été organisés au cours de la période considérée afin de préparer les délégués en poste à Genève ou dans leur capitale respective aux sessions du Comité des règles d'origine de l'OMC. À la demande du secrétariat de la Commission de l'Union africaine, la CNUCED a appuyé la négociation et la rédaction de l'appendice IV relatif aux règles d'origine de l'Accord portant création d'une Zone de libre-échange continentale africaine et fourni un appui lors des réunions du groupe de travail technique sur les règles d'origine. Elle a organisé des ateliers de formation pour les délégués de l'Union africaine et fourni un appui technique lors des négociations, partageant les meilleures pratiques, apportant des conseils techniques au sujet des diverses méthodes possibles de rédaction des règles d'origine. Les experts de la CNUCED ont par ailleurs fourni des critères et des analyses concernant la signification et les conséquences de règles d'origine pour certains produits dans des secteurs donnés. En outre, la CNUCED a fourni des services consultatifs au sujet de questions techniques en rapport avec les règles d'origine.

29. La CNUCED a renforcé les capacités des Comores, du Soudan et du Yémen avant, pendant et après la procédure d'accession à l'OMC. Elle soutient énergiquement la mise en œuvre intégrale de la décision du Conseil général de l'OMC en date du 10 décembre 2002 concernant la facilitation et l'accélération du processus d'accession des PMA afin que ce processus ne soit pas exagérément coûteux pour les PMA et que les conditions de leur accession tiennent compte de leur niveau de développement et de leur capacité à s'acquitter de leurs obligations.

30. La CNUCED a fourni un appui aux PMA, y compris dans le cadre des négociations relatives au traitement spécial et différencié actuellement en cours. Elle a organisé à Montreux (Suisse) en mars 2019 une réunion afin de présenter aux ambassadeurs des PMA les principales questions qui feront l'objet de négociations lors de la douzième Conférence ministérielle de l'OMC qui doit se tenir au Kazakhstan en juin 2019.

Négociation de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine

31. La CNUCED a aidé les PMA d'Afrique lors des négociations de l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine en ce qui concerne les points suivants : conceptualisation et élaboration de différentes options concernant les modalités de négociation portant sur le commerce de biens et de services ; évaluation des conséquences économiques de différentes options afin de déterminer les meilleures, par exemple pour ce qui est de recenser les secteurs prioritaires ou les produits sensibles ; et

finalisation de la rédaction de l'accord-cadre, des projets de protocoles sur le commerce de biens et de services et des annexes. Elle a également aidé les PMA lors de la deuxième phase des négociations au moyen d'exposés techniques sur les aspects clefs des protocoles relatifs à la concurrence, aux droits de propriété intellectuelle et à l'investissement.

32. La CNUCED a fourni un appui à des communautés économiques régionales à l'occasion de consultations régionales et d'activités de formation, y compris dans le domaine du commerce des services, ainsi qu'à certains pays lors de l'examen du projet de modalités concernant le commerce de biens. Elle est sur le point de terminer son premier examen des politiques en matière de services dans la région de la CEDEAO, ce qui profitera à 11 PMA membres de la Communauté. Cet examen s'inscrit dans le cadre plus général de l'appui en faveur de l'intégration régionale et des efforts visant à assurer la cohérence des positions des États membres de la CEDEAO lors des négociations dans diverses instances.

Renforcement des capacités en matière d'élaboration de la politique commerciale

33. Compte tenu de la cible 17.11 des objectifs de développement durable – doubler la part des PMA dans les exportations mondiales d'ici à 2020 –, la CNUCED a réalisé des études de cas pour le Cambodge, le Népal, le Sénégal et la Zambie au sujet de l'utilisation des dérogations de l'OMC destinées à promouvoir les exportations de services des PMA au moyen d'un traitement préférentiel accordé par les pays membres développés et les pays membres en développement en mesure d'accorder un tel traitement.

34. Après en avoir préparé le cadre en 2016, la CNUCED a fourni des services consultatifs au Gouvernement zambien au sujet de l'élaboration et de la mise en œuvre de sa politique commerciale. L'aide fournie a contribué à renforcer les capacités institutionnelles du pays en matière de politique commerciale et de négociation afin de lui permettre de participer efficacement au système commercial multilatéral ainsi qu'aux accords commerciaux régionaux et d'en bénéficier.

35. En collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, la CNUCED a commencé à mettre en œuvre un projet dans le domaine du commerce des services en Afrique financé au titre du Compte de l'ONU pour le développement. Ce projet a pour objectif de renforcer les capacités des pays bénéficiaires à mesurer la contribution des services aux chaînes de valeur régionales et à élaborer des politiques en matière de services qui permettent une intégration plus poussée dans ces chaînes de valeur. Les PMA concernés par ce projet sont l'Éthiopie, la Gambie, le Mali et le Togo. La CNUCED et la Commission ont élaboré une méthodologie pour évaluer la contribution des services aux chaînes de valeur régionales. Un séminaire de renforcement des capacités, destiné à des consultants et à des coordonnateurs de projet nationaux, a été organisé en janvier 2019. Les instruments quantitatifs et qualitatifs fournis permettront aux pays partenaires d'évaluer une chaîne de valeur régionale donnée et de formuler des recommandations concernant la politique dans le domaine des services tout au long de 2019. Une plateforme a été mise en place afin de faciliter l'échange de données d'expérience et d'enseignements de même que l'accès aux outils.

Programme commun Union européenne-CNUCED pour l'Angola : Train for Trade II

36. Le Programme commun Union européenne-CNUCED pour l'Angola (Train for Trade II) a pour objectif la formation d'experts et de formateurs du secteur public et du secteur privé à la politique commerciale et aux négociations commerciales, au financement du commerce et à la logistique, au développement des petites et moyennes entreprises, à la facilitation du commerce et à la recherche de possibilités commerciales dans des secteurs autres que le secteur pétrolier. Ce programme, lancé à Luanda en avril 2018, est lié à plusieurs programmes de travail de la CNUCED et touche directement ou indirectement les objectifs de développement durable 1, 8, 9, 12 et 17. Au titre de ce programme, la CNUCED a mené 15 activités en 2018 et, au 31 décembre, avait formé plus de 304 parties prenantes. Le programme a permis d'identifier les principaux produits autres que le pétrole susceptibles d'être exportés, à savoir le bois d'œuvre, le miel, les produits de la pêche et le café, ainsi que les marchés d'exportations potentiels. Il a notamment donné lieu à l'organisation d'un atelier de formation consacré aux partenariats public-privé dans le

domaine des projets d'infrastructures et plus particulièrement des infrastructures et des services de transport.

37. En octobre et novembre 2018, la CNUCED a organisé à Luanda un atelier pour 60 parties prenantes angolaises sur l'intégration du pays dans la Zone de libre-échange continentale africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Zone de libre-échange tripartite. En mars 2019, elle a organisé, avec l'OMC, un atelier de suivi pour des représentants du secteur public angolais et d'autres parties prenantes.

Évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique

38. Les évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique aident les pays à faire le point de la situation en matière de commerce électronique dans sept domaines essentiels : formulation d'une stratégie, infrastructures et services d'information et de communication, solutions de paiement, logistique et facilitation du commerce, cadres juridique et réglementaire, développement des compétences et accès au financement. En 2018, la CNUCED a publié les évaluations réalisées pour les PMA suivants : Burkina Faso, îles Salomon, Libéria, Madagascar, Myanmar, Ouganda, République démocratique populaire lao, Sénégal, Togo, Vanuatu et Zambie. Les évaluations de l'Afghanistan et du Bangladesh ont été lancées au cours de la semaine du commerce électronique, en avril 2019. Ces évaluations ont sensibilisé aux possibilités offertes par le développement du commerce électronique aux niveaux local et régional et aux obstacles à surmonter à cet égard, et les phases de préparation ont été l'occasion de susciter un dialogue entre parties prenantes du secteur public et du secteur privé. Les principaux ministères concernés sont déterminés à donner suite aux activités proposées à l'issue de ces évaluations.

39. La CNUCED a fourni une assistance technique au Rwanda pour l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de commerce électronique afin d'appuyer la réalisation des objectifs stratégiques du pays dans le domaine du commerce et des technologies de l'information et de la communication pour le développement ainsi que du plan directeur national pour 2015-2020. Plusieurs missions d'établissement des faits et un atelier auquel ont participé diverses parties prenantes ont débouché sur un projet de document de stratégie qui devrait être finalisé au cours du premier semestre de 2019. La stratégie envisagée prévoit des mesures qui aideront le pays à tirer parti du commerce électronique pour son développement.

40. La CNUCED, l'Union africaine et l'Union européenne ont organisé à Nairobi en décembre 2018 la première semaine africaine du commerce électronique, qui était accueillie par le Gouvernement kenyan. Sur les 78 pays participants, 43 % étaient des PMA.

Programme de renforcement des comités nationaux de facilitation du commerce

41. En 2018, la CNUCED a fourni une aide en matière de facilitation du commerce à 16 PMA⁴. Pour les pays d'Afrique concernés, cette aide a principalement pris la forme d'un programme de renforcement des comités nationaux de facilitation du commerce, notamment de l'élaboration de feuilles de route pour la réforme de la facilitation du commerce. Pour les pays du Pacifique, elle a principalement consisté en l'élaboration de dispositions pour la transparence du commerce régional et intérieur. L'objectif est d'aider les pays concernés à appliquer l'Accord de l'OMC sur la facilitation du commerce et, plus particulièrement, d'appuyer la ratification et la notification des obligations prévues par l'Accord ainsi que de fournir une assistance technique et en matière de renforcement des capacités pour son application.

42. La CNUCED et ses partenaires ont organisé à Addis-Abeba, en novembre 2018, le premier forum africain pour les comités nationaux de facilitation du commerce, qui a rassemblé plus de 300 participants venant de 54 pays, dont 22 PMA. Les participants ont lancé un appel en faveur d'une simplification permanente des procédures et processus pour

⁴ Angola, Bénin, Burundi, îles Salomon, Kiribati, Malawi, Mali, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Soudan, Tuvalu, Vanuatu et Zambie.

les pays africains, y compris les PMA, afin de leur permettre de mieux s'intégrer au système commercial international et d'atteindre les cibles pertinentes du Programme 2030.

Vers le transport durable de marchandises

43. Dans le cadre du programme de renforcement des capacités des pays en développement pour la transition vers le transport durable de marchandises, la CNUCED a collaboré avec les autorités du couloir nord et du couloir central en Afrique de l'Est afin de les aider à concevoir, élaborer et mettre en œuvre des stratégies de transport durable. L'assistance et les outils fournis ont débouché sur des résultats concrets, notamment des activités de renforcement des capacités au Kenya et en République-Unie de Tanzanie pour les membres et les parties prenantes des deux couloirs (Burundi, Kenya, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Soudan du Sud). Le programme de transport vert de marchandises dans le couloir nord a pour objectifs une plus grande efficacité énergétique du transport routier et une réduction de 10 % des émissions de particules et de carbone noir, d'oxydes d'azote par tonne-kilomètres et de l'intensité de dioxyde de carbone par tonne-kilomètres d'ici à 2021. Le programme s'est également traduit par l'élaboration d'une stratégie de transport durable de marchandises dans le corridor central pour la période 2018-2023 visant à rendre le transport et les services logistiques efficaces sur le plan économique, socialement viables et écologiques.

44. Tout au long de la période considérée, la CNUCED a assuré une formation sur mesure en réponse aux besoins identifiés par Port-Soudan (Soudan). La formation a porté sur les indicateurs de performance ; la participation du secteur privé à la gestion portuaire, les partenariats public-privé et les concessions portuaires ; et les systèmes communautaires portuaires et le guichet unique. Elle a mis l'accent sur l'importance d'opérations portuaires de meilleure qualité et plus efficaces pour la viabilité économique du Soudan et souligné les retombées positives, aussi bien en termes de viabilité environnementale que d'inclusion sociale, qui pourraient résulter de l'intégration des trois dimensions du développement durable et d'un transport durable.

Commerce et genre

45. La CNUCED fournit un appui à neuf pays insulaires du Pacifique pour une plus grande transparence de la réglementation et de la facilitation du commerce en lien avec l'Accord du Pacifique pour le renforcement des relations économiques Plus. Quatre des neuf pays en développement parti à l'Accord sont des PMA : les îles Salomon, Kiribati, Tuvalu et le Vanuatu. Le programme reconnaît le fait que les femmes des pays insulaires du Pacifique ne sont que peu représentées dans la vie politique, sont victimes de violences sexistes, connaissent mal leurs droits et leurs obligations et sont victimes de discrimination culturelle. Les inégalités entre hommes et femmes sont également manifestes en matière d'emploi et d'accès aux opportunités économiques. Le programme mis en œuvre par la CNUCED cherche à déterminer comment les dispositions de l'Accord en matière de transparence pourraient atténuer les difficultés auxquelles les femmes sont confrontées en tant que productrices et négociantes.

46. La CNUCED et d'autres membres du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives ont fourni un appui au Gouvernement du Myanmar pour la modernisation des secteurs de l'horticulture et du tourisme durable et l'établissement de liens entre ces deux secteurs. Le projet a notamment identifié les obstacles auxquels doivent faire face les femmes qui travaillent dans ces deux secteurs dans la région du lac Inle ainsi que les possibilités qui s'offrent à elles. En renforçant la capacité des parties prenantes et des décideurs à formuler des politiques qui promeuvent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le projet cherche à encourager le développement de liens commerciaux durables inclusifs entre les deux secteurs.

Mesures et obstacles non tarifaires

47. La CNUCED est à la tête d'une initiative mondiale visant à classer, compiler et diffuser des informations sur les mesures non tarifaires. La base de données de son système d'analyse et d'information sur le commerce, également connue sous le nom de TRAINS, couvre plus de 100 pays et 90 % du commerce mondial. À partir des données et des

informations qui y figurent, elle mène des recherches de pointe et conseille les décideurs au sujet de questions liées aux mesures non tarifaires.

48. En 2018, la CNUCED a aidé les communautés économiques de la Zone de libre-échange tripartite⁵ à simplifier les mesures non tarifaires en Afrique de l'Est et en Afrique australe en rendant l'information plus transparente et plus facile d'accès. Les données, qui ont déjà été recueillies dans 12 pays de la région et validées sont entrées dans une base de données, et la CNUCED mène des activités de renforcement des capacités afin de permettre aux autorités des pays concernés de tenir cette base de données un jour. En outre, elle a assuré entre mai et juillet 2018 une formation en ligne à la collecte de données qui a bénéficié à 45 participants dont des participants de six PMA : le Malawi, le Mozambique, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda et la Zambie.

49. À l'occasion du cinquième Forum annuel d'étude de la COMESA, qui s'est tenu à Nairobi en août 2018, la CNUCED s'est associée à la COMESA pour examiner la question des mesures non tarifaires et du commerce international et exploiter des stratégies de croissance. Les conclusions des travaux de recherche effectués récemment par la CNUCED ont donné lieu à la publication intitulée *Non-tariff Measures: Economic Assessment and Policy Options for Development* destinée aux décideurs et qui a permis aux participants de mieux prendre en compte les conséquences de ces mesures de façon à accroître la performance en matière d'exportation et à intégrer davantage leurs économies dans l'économie mondiale.

50. La CNUCED a participé à la septième réunion des ministres du commerce des pays membres de l'Union africaine tenue au Caire en décembre 2018. Au cours du débat consacré à la Zone de libre-échange continentale africaine, elle a insisté sur l'importance qu'il y avait à appliquer effectivement les accords commerciaux de façon à en concrétiser les avantages attendus.

51. La CNUCED fournit un appui à la Commission de l'Union africaine, aux communautés économiques régionales d'Afrique et à des pays d'Afrique pour la conception et la mise en place d'un cadre destiné à notifier, éliminer et contrôler les obstacles non tarifaires ainsi qu'à accroître la transparence de la réglementation des pays membres de la Zone de libre-échange continentale africaine. En février 2019, la Commission de l'Union africaine et la CNUCED ont organisé à Nairobi une réunion avec les communautés économiques régionales afin d'examiner les détails d'un éventuel mécanisme visant à traiter la question des obstacles non tarifaires dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine. Les participants à la réunion étaient des experts indépendants et des représentants de l'Organisation africaine de normalisation, des communautés économiques régionales, de la Commission économique pour l'Afrique et de l'institut national allemand de métrologie.

C. Investissement et développement des entreprises

52. L'action de la CNUCED en faveur de l'application du Programme d'action d'Istanbul consiste notamment à fournir un appui dans le domaine de l'investissement et des entreprises. Au cours de la période considérée, la majorité des PMA (41) ont reçu un tel appui. Les activités menées étaient conformes aux principes du Programme, notamment s'agissant de la promotion d'une bonne gouvernance, de la transparence et de l'état de droit, ce qui a contribué à renforcer la compétitivité des PMA et leur attractivité en tant que destinations d'investissements étrangers et de création d'entreprises.

Politiques d'investissement et renforcement des capacités

53. Les examens des politiques d'investissement réalisés par la CNUCED fournissent une évaluation objective du cadre juridique, réglementaire et institutionnel d'un pays applicable aux investissements étrangers directs en vue d'attirer davantage d'investissements et d'en maximiser les bénéfices. Les examens portent sur l'entrée d'IED,

⁵ La Tripartite est formée par le Marché commun d'Afrique de l'Est Afrique australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

le traitement et la protection des investissements, la fiscalité, l'environnement commercial et les réglementations sectorielles. À ce jour, 42 examens ont été réalisés dont 18 concernent des PMA, et les examens pour l'Angola et le Tchad progressent. Les rapports de mise en œuvre ont suscité un intérêt accru de la part d'investisseurs étrangers et ont permis aux pays concernés de mieux faire connaître les possibilités d'investissement. L'intérêt de ces examens et les activités de suivi auxquelles ils ont donné lieu ont poussé un certain nombre d'autres pays (Bhoutan, Guinée-Bissau, Haïti, Malawi, Mali, République centrafricaine et République démocratique du Congo) à demander à faire l'objet d'un tel examen.

54. À la demande de la Commission de l'Union africaine, la CNUCED a établi en décembre 2018 une note technique sur le traitement des biens provenant de zones économiques spéciales de la Zone de libre-échange continentale africaine en vue de la rédaction du protocole relatif aux investissements à l'Accord portant création de la Zone. En outre, elle a présenté au Comité de hauts représentants de la Zone de libre-échange tripartite un exposé sur des questions liées aux investissements en prévision de la deuxième phase de négociations de la Zone. Elle a également fourni, à la demande d'États membres, des examens des accords internationaux d'investissement du Bangladesh et du Tchad.

55. La CNUCED participe largement à la rédaction d'une nouvelle publication commune avec la Commission économique pour l'Afrique, intitulée *Assessing Regional Integration in Africa IX: Next Steps for the African Continental Free Trade Area*, consacrée à l'évaluation de l'intégration régionale en Afrique et aux prochaines étapes de la Zone de libre-échange continentale africaine. La contribution de la CNUCED portera sur la politique de concurrence, les investissements, les droits de propriété intellectuelle et le commerce électronique.

Promotion des investissements

56. La CNUCED appuie les activités de promotion des investissements de nombreux PMA, notamment par le biais d'activités de renforcement des capacités et le partage des meilleures pratiques ainsi que des données d'expérience provenant du monde entier afin d'aider les décideurs à élaborer des stratégies et à encourager et faciliter l'accroissement des IED dans les secteurs où les besoins sont les plus importants. En 2018, elle a organisé en Afrique et en Asie des séminaires régionaux afin notamment de montrer aux organismes de promotion des investissements des PMA comment élaborer et présenter, en s'appuyant sur leurs pairs et sur des conseils d'experts, des projets en rapport avec la réalisation des objectifs de développement durable susceptibles d'être financés.

57. De nombreux PMA ont participé à la Conférence sur la promotion des investissements, qui avait pour thème la promotion des investissements pour la réalisation des objectifs de développement durable : relier les acteurs et construire des villes durables, organisée en octobre 2018 à l'occasion du Forum mondial sur l'investissement. La CNUCED a également accueilli la cérémonie de remise du prix annuel décerné aux agences de promotion des investissements en reconnaissance de leurs efforts et qui est destiné à encourager les praticiens d'autres pays à adopter les meilleures pratiques. Le Lesotho a été l'un des PMA distingués à cette occasion.

58. Les guides en ligne de la CNUCED sur les investissements ont pour objet de sensibiliser la communauté internationale des investisseurs aux possibilités d'investissement existantes et aux conditions applicables aux investissements. Les guides sont élaborés par les gouvernements des pays considérés sous la direction de la CNUCED. Au cours de la période à l'étude, des guides étaient publiés pour l'Éthiopie, Madagascar, Malawi, la Mauritanie et la Zambie.

Facilitation du commerce

59. Le programme eRegulations permet aux pays de rendre leurs règles et procédures pleinement transparentes de façon à faciliter le commerce et l'investissement. Il est

appliqué dans 13 PMA⁶. Le portail pour le commerce de la CNUCED, qui est un nouvel outil consacré aux procédures commerciales, constitue une extension du programme. En moyenne, les portails électroniques permettent de réduire de 80 % le nombre de procédures administratives, de formulaires et de documents nécessaires. En 2018, un nouveau système de eRegulations a été configuré et installé au Lesotho et de nouveaux portails commerciaux ont été configurés et installés en Afghanistan, aux îles Salomon, à Kiribati, à Tuvalu et au Vanuatu. Au Bhoutan, le système a été étendu à 14 nouvelles régions. Au Bénin, au Mali, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda, 10 nouvelles procédures d'autorisation d'importation, d'exportation et de transit en moyenne ont été transférées sur le portail. En décembre 2018, un portail d'information commerciale pour la Communauté d'Afrique de l'Est a été lancé à l'occasion d'une réunion ministérielle sur la facilitation du commerce au sein de la Communauté. Ce nouveau portail est relié aux portails existants au Kenya, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda.

Renforcement des liens commerciaux

60. La CNUCED continue de jouer un rôle d'intermédiaire dans le cadre d'une approche globale de promotion d'établissement de liens commerciaux durables et d'offrir un ensemble de services consultatifs concrets ainsi que de mesures d'assistance technique en matière d'IED et de développement des entreprises. Au cours de la période considérée, le programme de liaison entre entreprises a assuré la formation de 177 entrepreneurs, dont 110 femmes, en République-Unie de Tanzanie et de 48 entrepreneurs, dont 21 femmes, en Zambie.

Propriété intellectuelle

61. La CNUCED fournit sur demande aux PMA un appui pour la formulation de politiques de propriété intellectuelle et des services de renforcement des capacités. En avril 2018 elle a présenté lors du colloque sur les vaccins tenu à Arusha (sur le thème « La production de vaccins en Afrique pour l'Afrique ») un exposé sur les transferts de technologie pour la production de vaccins aux pays en développement de la Communauté d'Afrique de l'Est.

Développement des entreprises et Empretec

62. La CNUCED a continué d'utiliser le Cadre de politique en matière d'entrepreneuriat pour l'élaboration de stratégies nationales, en particulier en Angola, en Éthiopie et en République-Unie de Tanzanie. En partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, elle a aidé l'Éthiopie à élaborer sa stratégie et a organisé plusieurs ateliers à cet effet comme pour le lancement de la stratégie. En outre, le Cadre a servi de base à l'élaboration de la stratégie et du plan d'action de la République-Unie de Tanzanie récemment lancés.

63. Le programme Empretec est désormais présent en Gambie, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. Le centre Empretec d'Angola a repris ses activités, et des ateliers d'évaluation d'impact ont été organisés dans le pays. Par ailleurs, un atelier pilote a été organisé au Myanmar afin d'étudier la possibilité d'y ouvrir un centre Empretec. La CNUCED étudie les demandes d'ouverture de 11 PMA et examine la possibilité de réactiver le centre de formation du Sénégal. En outre, elle a lancé un nouveau programme d'assistance technique consacré à l'entrepreneuriat et à la migration au Rwanda. La remise des prix Empretec de la femme chef d'entreprise a été organisée à l'occasion du Forum mondial de l'investissement. Le premier prix a été décerné à une femme chef d'investissement du Mozambique, et le troisième prix à une ougandaise.

64. En 2018, huit PMA – le Bénin, le Cambodge, Djibouti, Madagascar, le Niger, le Soudan, le Togo et la Zambie – ont reçu un appui de la CNUCED en matière de comptabilité et de publication d'informations financières et non financières et ont participé

⁶ Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Comores, Éthiopie, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal et Togo.

à la trente-cinquième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.

D. Soutenabilité de la dette

65. La dette extérieure est l'un des grands thèmes traités dans le Programme d'action d'Istanbul (sect. G, mobilisation de ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités). La CNUCED aide les PMA à mieux comprendre les liens entre mobilisation de ressources intérieures et internationales pour le développement, soutenabilité de la dette et choix d'une solution durable au problème du financement du développement et de la dette.

66. Le Système de gestion de la dette et d'analyse financière (SYGADE) de la CNUCED a continué d'aider les 21 PMA⁷ qui utilisent le logiciel du système à renforcer leur capacité à gérer la dette publique et garanti par l'État de façon à la ramener à un niveau soutenable. Le programme a permis d'améliorer l'actualité et la fiabilité des données, ce qui est essentiel à une analyse prudente des risques et à l'élaboration de stratégies visant à assurer la soutenabilité de la dette. Début 2019, 95 % des pays concernés disposaient d'une base globale de données sur la dette extérieure publique et garantie par l'État et pour près de 67 %, dont 12 PMA qui publient périodiquement un bulletin sur leurs statistiques d'endettement et communiquent des données au système de notification de la Banque mondiale, le Système disposait de l'ensemble de leurs données d'endettement intérieur. En outre, 70 % des PMA qui utilisent le SYGADE et qui ont accepté de communiquer chaque trimestre des données sur leur dette extérieure à la base de données du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale ont communiqué leurs données dans les délais. Pour ce qui est de l'analyse, sept pays publient périodiquement un rapport d'analyse de leur portefeuille de dettes.

67. La deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement, qui s'est tenue à Genève en novembre 2018, a examiné les questions de la vulnérabilité des pays en développement à l'endettement et d'autres questions systémiques connexes. Dans ce contexte, une table ronde a été consacrée aux problèmes spécifiques des PMA et a notamment donné lieu à un débat sur les questions de transparence soutenues par la communauté internationale. Si l'ensemble des pays en développement sont de plus en plus vulnérables à l'endettement et aux difficultés financières, c'est particulièrement vrai des PMA, non seulement parce que leur niveau de résilience est généralement plus faible mais également parce que leur système financier est peu développé et le moins à même de résister à des chocs exogènes. Étant donné que la dette privée représente une part croissante de la dette totale, il est de plus en plus important d'en comprendre les caractéristiques – durée plus courte et taux d'intérêt plus élevés – ainsi que la nature des nouveaux instruments financiers pour le développement et de disposer des données nécessaires pour réaliser des évaluations de la soutenabilité de la dette.

68. La CNUCED a continué de concevoir des outils d'analyse financière, à savoir des indicateurs des conditions financières afin d'évaluer les effets d'un stress financier sur l'économie et une boîte à outils pour évaluer l'impact des besoins d'investissement pour la réalisation des objectifs de développement durable sur la soutenabilité de la dette ainsi que pour analyser différents scénarios de financement afin d'atténuer les pressions sur la soutenabilité de la dette à long terme. Des indicateurs de conditions financières existent pour six PMA : l'Angola, le Bangladesh, l'Éthiopie, le Mozambique, la République-Unie de Tanzanie et le Yémen. Des études pilotes ont été réalisées au moyen de la nouvelle boîte à outils pour l'évaluation de l'impact des investissements pour la réalisation des objectifs de développement durable en Éthiopie et en République-Unie de Tanzanie, et des études dans d'autres pays sont en cours.

⁷ Angola, Bangladesh, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Guinée-Bissau, Haïti, Madagascar, Mauritanie, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Rwanda, Soudan, Tchad, Togo et Zambie.

E. Science, technologie et innovation

69. La science, la technologie et l'innovation sont à la base de toute économie de la connaissance. La CNUCED continue d'aider les PMA à acquérir les capacités en matière scientifique et d'innovation dont ils ont besoin pour leur transformation structurelle.

70. La CNUCED réalise à la demande des États membres des examens de leurs politiques en matière de science, de technologie et d'innovation afin de les aider à accroître leur capacité à formuler et à mettre en œuvre ces politiques. L'examen met désormais davantage l'accent sur les capacités en rapport avec la réalisation des objectifs de développement durable. En 2018, la CNUCED a poursuivi la préparation de l'examen des politiques de l'Éthiopie et de l'Ouganda où des missions ont été envoyées afin d'évaluer les problèmes et les contributions potentielles au développement durable de ces pays ainsi qu'à la réalisation des objectifs qu'ils se sont fixés.

71. La CNUCED, en tant que secrétariat de la Commission des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, et le Gouvernement chinois ont organisé en Chine en septembre 2018 deux ateliers de renforcement des capacités, l'un à Guangzhou consacré à la politique et à la gestion en matière de science, de technologie et d'innovation pour le développement durable et l'autre à Wuhan consacré à un programme de développement d'un parc technologique et d'un incubateur. Ces ateliers ont rassemblé plus de 30 experts et décideurs de pays en développement membres de la Commission, y compris en provenance des PMA suivants : Angola, Burkina Faso, Éthiopie, Libéria, Mauritanie, Népal, Ouganda et République démocratique du Congo. Ils ont consisté en exposés et visites sur le terrain à Guangzhou et dans la Vallée optique de Wuhan. La collaboration se poursuivra tout au long de 2019.

F. Création et renforcement des capacités humaines

72. Les activités d'appui de la CNUCED ont aidé les décideurs et les responsables des négociations commerciales des PMA à mieux comprendre la nature des politiques et stratégies nationales nécessaires pour parvenir à un développement inclusif et durable, ainsi que les dispositions et les flexibilités en matière de développement particulièrement importantes pour créer un environnement favorable dans le cadre du système commercial international. L'appui fourni contribue au développement des capacités humaines et par conséquent au développement social par divers moyens, notamment des institutions solides et des politiques bien conçues.

Renforcement des institutions publiques

73. Au cours de la période considérée, la CNUCED a organisé à l'intention de responsables, y compris des représentants de PMA, deux cours régionaux sur des grandes questions économiques à l'ordre du jour de la communauté internationale. Ces deux cours, tenus au Caire en novembre et décembre 2018 et à Nairobi en mars et avril 2019, ont contribué au renforcement du capital humain en Afrique et au Moyen-Orient ainsi qu'un renforcement des institutions publiques et des capacités des décideurs dans les pays bénéficiaires. Ils ont réuni 49 décideurs venant de 29 pays, dont 17 PMA⁸. Le programme a notamment porté sur les questions macroéconomiques, les stratégies de développement, le commerce, l'investissement et la science, la technologie et l'innovation ainsi que sur le Programme 2030 et les objectifs de développement durable.

74. La CNUCED a organisé six cours de courte durée à l'intention de membres des missions permanentes à Genève, y compris de représentants de PMA, afin de présenter les derniers résultats de ses travaux sur l'ensemble des questions interdépendantes de commerce et de développement, depuis la façon de tirer parti du commerce pour atteindre les objectifs de développement durable jusqu'aux questions de commerce et d'inégalités et

⁸ Burkina Faso, Burundi, Comores, Congo, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Soudan, Tchad, Togo et Zambie.

l'élaboration de politiques commerciales inclusives et tenant compte des questions de genre.

75. En collaboration avec la Banque islamique de développement et les autorités marocaines, la CNUCED organise chaque année pour les membres de la Banque un atelier consacré aux accords internationaux en matière d'investissement, aux principaux problèmes, questions et intérêts liés à la dimension Développement durable de ces accords et aux techniques et stratégies de négociation. En 2018, des participants de 29 pays, dont 15 PMA, ont suivi cette formation.

76. La CNUCED a organisé au Caire, en novembre 2018, un cours de formation avancée en matière de politique commerciale à l'intention de représentants de pays membres de la Zone de libre-échange panarabe. Le cours a rassemblé 15 décideurs et représentants des services des douanes, dont neuf femmes et des participants du Soudan et du Yémen, qui ont pu ainsi développer leurs compétences en matière de négociations commerciales et de formulation des politiques commerciales, en particulier dans le cadre de la Zone de libre-échange panarabe.

77. La CNUCED et la Commission économique pour l'Afrique exécutent conjointement un projet au titre du Compte des Nations Unies pour le développement consacré à la mesure des flux financiers illicites. Le projet a pour objectif le renforcement des capacités d'analyse des pays d'Afrique, y compris des PMA, et la fourniture d'un appui à ces pays afin de réduire sensiblement les flux financiers illicites conformément à la cible 16.4 des objectifs de développement durable. Des analyses conceptuelles et des travaux préparatoires à des études pilotes ont été réalisés en 2018, y compris dans les PMA suivants : République-Unie de Tanzanie, Sénégal et Zambie.

Renforcement des capacités nationales en matière de statistiques et d'analyses

78. La CNUCED appuie l'établissement et l'harmonisation de statistiques sur le commerce international des services, l'adoption d'outils et de méthodologies d'analyse ainsi que la communication d'informations statistiques. Elle compile périodiquement des statistiques sur les indicateurs pour la cible 17.11 des objectifs de développement durable et les transmet, accompagnées d'un texte explicatif, à la Division de statistiques de l'ONU en vue de la préparation du *Rapport sur le développement durable*. Ce faisant, elle contribue au suivi des progrès accomplis en vue de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul étant donné que l'indicateur est un objectif clef en ce qui concerne le commerce international, comme indiqué au paragraphe 65 a) du Programme d'action. Ses prévisions rapides permettent de mieux déterminer quelle devrait être la croissance des exportations des PMA pour atteindre la cible 17.11.

79. Depuis 2013, la CNUCED travaille avec l'Union économique et monétaire d'Afrique de l'Ouest à la définition d'outils statistiques pour la mesure et l'analyse du commerce international des services afin d'aider les huit pays membres de l'Union, dont sept sont des PMA, à formuler des politiques adaptées à leurs objectifs de développement économique et social. Un questionnaire harmonisé, qui porte sur toutes les catégories de services à l'exception des voyages, a été testé au cours des premières enquêtes complètes par pays réalisées au quatrième trimestre de 2018. Les résultats de ces enquêtes ont été présentés et débattus lors d'un atelier organisé en mars 2019. Un projet de questionnaire portant sur les voyages a été soumis aux pays en vue d'être testé à l'occasion de la deuxième série d'enquêtes, en 2019.

80. La CNUCED, la Division de statistiques de l'ONU et l'OMC ont mis au point un programme de formation en ligne afin d'aider les responsables de la compilation de statistiques sur le commerce international des services à se conformer aux normes internationales énoncées dans le *Manuel des statistiques du commerce international des services, 2010*. Au cours du troisième trimestre de 2018, la formation a été dispensée à 29 participants de 26 pays dont les PMA ci-après : Burkina Faso, Cambodge, Comores, Djibouti, Madagascar, Malawi, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Soudan et Zambie. En outre, un cours de formation, consacré principalement aux pays d'Afrique et organisé avec la Commission de l'Union africaine, tenu à Genève en

décembre 2018, a rassemblé 19 participants venant de plusieurs pays, dont des PMA ci-après : Cambodge, Djibouti, Madagascar, Ouganda, Soudan et Zambie.

V. Enseignements tirés

81. Si les PMA ont certes réalisé d'importants progrès sur de multiples fronts, il est probable que nombre des buts et objectifs du Programme d'actions d'Istanbul ne seront pas atteints en 2020 comme prévu. La communauté internationale doit par conséquent accorder une attention accrue à la situation particulière des PMA.

82. La CNUCED contribue au renforcement des capacités des experts des États membres à formuler des politiques et des stratégies, y compris à concevoir des cadres institutionnels adaptés aux problèmes de développement auxquels leur pays fait face. Une étroite collaboration avec les Nations Unies et d'autres organisations partenaires dans les pays concernés est importante pour garantir une synergie avec le soutien apporté par la CNUCED.

83. La très forte augmentation de la demande d'assistance technique dans divers domaines d'action du secrétariat émanant des PMA témoigne clairement de la reconnaissance de la qualité de l'appui fourni et de la valeur que lui accordent les États membres. Toutefois, la capacité de la CNUCED à répondre à cette hausse de la demande est limitée par les ressources disponibles. Les pays développés partenaires sont invités à envisager d'accroître leur contribution volontaire au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les pays les moins avancés.

VI. Recommandations

84. Le Conseil du commerce et du développement souhaitera peut-être :

a) Se déclarer préoccupé par les progrès insuffisants réalisés par les PMA s'agissant d'atteindre les objectifs généraux du Programme d'action d'Istanbul et de relever les défis d'ordre structurel pour ce qui est d'éliminer la pauvreté, d'atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international et d'être reclassés ;

b) Exhorter la CNUCED à accroître son soutien afin d'aider les PMA à atteindre les buts et objectifs du Programme d'action ainsi que d'autres objectifs convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

c) Lancer à nouveau un appel à tous les donateurs et aux autres pays en mesure de le faire afin qu'ils contribuent au Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés et permettent ce faisant à la CNUCED de répondre à la forte augmentation de la demande d'assistance technique de la part des PMA ;

d) Prier la CNUCED d'appuyer activement les PMA au cours du processus préparatoire de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et des débats et délibérations y relatifs.